

MAIRIE DE BERTRANGE-IMELDANGE

**PROCES VERBAL RECTIFICATIF DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2023
SALLE MICHEL TOUSSAINT**

Le 5 juin 2023 à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc PERRIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023
- 2) Désignation de deux membres pour la commission consultative communale de chasse
- 3) Enquête publique présentée par la société KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS pour l'exploitation d'une installation de fabrication de dalles acoustiques : avis du conseil municipal
- 4) Divers.

Etaient présents : 17

AAZRI Hanan, ABDELLALI Moustapha, DIESEL Jean Philippe, FROGER Sylvie, GHIBAUDO Michel, JODIN Yolande, KOCKLER Anne, KRETTNICH David, MATHIEU Céline, MILANI Jacques, NOIR Frédéric, PAULY Elsa, PERRIN Jean Luc, PINOT Régis, ROUSSEY Alain, SIEBENALER Claude, ZIEGLER Marielle, **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés : 5 dont 4 procurations

VETZEL Caroline qui a donné procuration à ROUSSEY Alain
BECHE Mélissa qui a donné procuration à AAZRI Hanan
PIERRARD Olivier qui a donné procuration à MILANI Jacques
MATUSZEWSKI Séverine qui a donné procuration à Sylvie FROGER
DAVAL Julien

Absente : 1 FERRI Thiphaine

Secrétaire de séance : ROUSSEY Alain

19H00 Ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur Le Maire.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023
RAPPORTEUR : Jean Luc PERRIN, maire.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023.

POINT 2 : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE CHASSE

RAPPORTEUR : Jean Luc PERRIN.

Cette commission donne un avis sur les dossiers de chasse. Siègent à cette commission des agriculteurs, des représentants de l'ONF, de la fédération de chasse, deux conseillers municipaux et elle est présidée par le maire.

Séverine MATUSZEWSKI et Marielle ZIEGLER ont proposé leurs candidatures

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'approuver leurs candidatures.*

POINT 3 : ENQUETE PUBLIQUE PRESENTÉE PAR LA SOCIETE KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE DALLES ACOUSTIQUES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : Jean Luc PERRIN – Sylvie FROGER

Monsieur le Maire indique que KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS a déposé un dossier d'enregistrement, au titre des établissements classés pour la protection de l'environnement pour l'installation d'une nouvelle usine et Monsieur le Préfet a mis en place une consultation publique qui s'est terminée le 22 mai 2023. Des dossiers étaient disponibles et consultables dans les 3 communes concernées : Yutz, Illange et Bertrange. Le 25 mai 2023, une réunion avec les conseillers municipaux de ces 3 communes a été organisée par le conseil départemental en présence de représentants de KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS, de conseillers départementaux et de conseillers municipaux de Yutz, Illange et Bertrange. Pour notre commune, Séverine MATUSZEWSKI, Yolande JODIN, Sylvie FROGER et Monsieur le Maire y ont assisté. Il est demandé à la commune de BERTRANGE d'émettre un avis sur l'implantation de cette deuxième usine.

Sylvie FROGER fait un compte-rendu de ce qui a été évoqué lors de cette réunion.

Il s'agit d'une unité dédiée à la production de dalles de plafond en laine de roche. Cette activité comporte l'application de colle et de peinture sur des plaques de laine de roche. Le site d'une surface 94 700 m² (dont 25 000 m² de bâtiments) placé dans le prolongement de l'usine KNAUF existante, sera en capacité de produire 19 millions de m² de plaques, soit 10 à 15 camions par jour. La laine de roche sera fournie par le site voisin de KNAUF.

Les opérations de production seront le sciage des plaques dans l'épaisseur, le ponçage, le collage d'un feutre avec une colle à base aqueuse, la mise à dimensions, la peinture sur une phase avec une peinture à base d'eau, le séchage et la mise en stock... Toutes les poussières seront aspirées.

La peinture sera stockée dans trois réservoirs de 10 m³. Il est prévu d'appliquer environ 10 tonnes de peinture/jour et 3 tonnes de colle par jour.

Les rejets dans l'atmosphère seront constitués :

- de poussières de laine de roche émises lors des différentes opérations d'usinage. Grâce à un système de filtration (filtre à manches), les rejets de poussières seront inférieurs à 10 mg/m³.
- et de vapeur d'eau produite lors du séchage de la peinture.

Il n'y aura pas d'acheminement de camions la nuit. Il n'est pas prévu d'installation de combustion sur le site.

La mise en service est prévue fin 2024. 50 emplois à terme sur 3 postes sont prévus

Anne KOCLER s'étonne qu'on parle d'embauches alors que les employés de l'usine KNAUF sont actuellement en chômage.

Sylvie FROGER évoque le dégazage d'avril qui, pour KNAUF, résulte de la défaillance d'une sonde de la cheminée.

Fred NOIR demande s'il existe une référence de normes et **Sylvie FROGER** répond que KNAUF respecte les normes VALOBAT.

Sylvie FROGER dit que l'eau sera fournie par les Portes de France mais que les eaux usées seront traitées par le SIRGEA. **Michel GHIBAUDO** précise que le SIRGEA n'a pas été encore contacté et qu'aujourd'hui la STEP est proche de sa capacité maximale de 16 000 Equivalents Habitants. Il ajoute que la saturation à terme posera forcément un problème pour l'installation de nouveaux habitants. Dans le dossier d'enregistrement, KNAUF donne le chiffre de 7 200 m³ d'eaux usées qui seront rejetées par an, soient 20 m³ / jour et non pas 10 m³.

Moustapha ABDELLALI s'étonne qu'on ne tienne compte que d'une seule entité alors qu'on devrait raisonner globalement sur KNAUF INSULATION et KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS.

Michel GHIBAUDO pense que le produit fabriqué par KNAUF INSULATION ne correspond plus au marché, ce qui génère des problèmes au niveau des ventes et le liant végétal n'est toujours pas utilisé pour la fabrication de la laine de roche. **Monsieur le Maire** dit que la laine de roche est encore très utilisée dans la construction d'immeubles, des hôpitaux et des bâtiments publics.

Sylvie FROGER précise que KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS prévoit que le site sera décarboné en 2050. Des essais sont menés dans l'une de leurs usines en CROATIE pour remplacer le coke par de l'électricité ou de l'hydrogène. Elle complète en indiquant que KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS souhaite mettre en place une commission au sein de laquelle pourraient siéger des élus, des associations, ...

Michel GHIBAUDO s'étonne que KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS demande des dérogations pour ne pas réaliser des travaux en matière d'incendie dont le montant s'élève à 1,5 M€.

Julien DAVAL intègre le conseil municipal à 19 h 40.

Régis PINOT demande ce qui se passe si le SIRGEA refuse de traiter les 20 m3/jour. **Julien DAVAL** répond que c'est le SIRGEA qui a la compétence et pas la commune. Mais que l'on peut émettre des réserves. **Marielle ZIEGLER** dit que sans l'avis du SIRGEA, ce n'est pas sérieux de déposer le dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis défavorable sur la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentée par la société KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS, pour l'exploitation d'une installation de fabrication de dalles acoustiques à Illange.
- demande qu'une étude soit réalisée afin de s'assurer que le SIRGEA puisse accepter les rejets d'eaux usées sans pénaliser le fonctionnement de la station d'épuration de Guénange.
- précise que la commission d'information qui sera créée doit être dirigée par une entité complètement neutre
- autorise le maire à transmettre cet avis à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Contre : 8
Abstentions : 10
Pour : 4

Sévérine MATUSZEWSKI intègre le conseil municipal à 20 h 00.

POINT 4 : DIVERS

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire** informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises, sur délégation du conseil municipal :

- Fourniture et installation d'une caméra à 360° pour l'Espace de jeux et de loisirs par la société INEO pour 6 830 €HT
- Commande d'un feu d'artifice à la société AMBRASIA pour 5 000 €HT
- Commande de 100 dalles LED à la société BATIPRO pour 2 740 €HT
- Réfection trottoirs route de Thionville à la société COLAS pour 90 146 €HT
- Reprise avaloirs Grand'Rue à la société COLAS pour 15 276 €HT
- Reprises abaissés trottoirs, rampants passages surélevés, bordures trottoirs... à la société COLAS pour 53 290 €HT
- 2 renoncations à l'exercice du DPU au 3, rue de la Sée et 4 rue des Peupliers

Régis PINOT évoque les désagréments constatés lors de certains mariages et demande, par exemple, qui nettoie les papiers divers qui jonchent le sol (confettis, riz,...). Il propose d'instaurer une caution. Michel GHIBAUDO propose d'appliquer une amende. Monsieur le Maire dit que, pour éviter les débordements, certaines communes mettent en place une convention.

Yolande JODIN évoque le problème de sa voisine qui se retrouve avec 3 petits chats et qui ne sait plus à qui s'adresser après avoir téléphoné au refuge d'Uckange, à la police municipale et à la mairie. Monsieur le Maire contactera la fourrière à ce sujet.

Sylvie FROGER indique que la signalisation, mise en place pour les travaux route de Thionville, est insuffisante. Claude SIEBENALER répond que le maire a pris un arrêté mais qu'il faut en même temps éviter que ne se forment des bouchons à l'approche des feux pour éviter les accidents.

Julien DAVAL demande ce qu'il en est pour les poubelles route de Stuckange. Claude SIEBENALER répond que normalement tous les bacs qui ne sont pas « pucés » ne seront plus collectés.

Julien DAVAL est toujours dans l'attente du Grand Livre et évoque le contentieux d'un habitant avec la commune. Monsieur le Maire répond qu'une procédure est en cours et qu'une médiation est prévue en juin.

Marielle ZIEGLER indique qu'elle souhaite faire partie de la commission en charge de la modification du P.L.U.

Monsieur le Maire donne le nom de ceux qui sont déjà inscrits :

Michel GHIBAUDO
Elsa PAULY
David KRETTNICH
Jean Luc PERRIN

Séverine MATUSZEWSKI
Julien DAVAL
Céline MATHIEU
Moustapha ABDELLALI

Claude SIEBENALER
Frédéric NOIR
Marielle ZIEGLER.

Julien DAVAL revient sur les travaux prévus à la Vallée Radieuse. Claude SIEBENALER dit que les études prévoient qu'il y ait plusieurs tranches, pouvant éventuellement être réalisées sur plusieurs années. Diverses hypothèses seront envisagées. Julien DAVAL indique que lors de la commission travaux, les financements de ce projet ont été évoqués. Les membres souhaiteraient que la commission des finances soit associée à la réflexion pour que les élus puissent disposer de budgets prévisionnels en fonction des différentes hypothèses. Michel GHIBAUDO répond par l'affirmative.

Hanan AAZRI signale que les buses du chantier KHOR gênent le passage des piétons. Claude SIEBENALER indique que le chantier est en « stand-by » en raison de contentieux entre les différents intervenants. A la date d'aujourd'hui, il n'y a pas de date de fin de chantier prévue. Julien DAVAL dit que cela n'empêche pas de sécuriser le chantier.

Sylvie FROGER demande si une date d'ouverture est prévue pour le magasin COLRUYT. Monsieur le Maire répond que l'ouverture est prévue pour le 6 septembre 2023, en raison des problèmes de recrutement de certains personnels et notamment des bouchers.

Julien DAVAL demande où on en est avec le chantier de l'ancienne boulangerie. Monsieur le Maire répond que le permis modificatif a été accordé. Michel GHIBAUDO dit que le panneau du chantier est inaccessible en raison de son éloignement par rapport à la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 35.

Bertrange, le 12 juin 2023
Le secrétaire de séance

Alain ROUSSEY.